

PROJET ÉDUCATIF DE L'ATC SERVICE FORMATION

L'ATC (Association Touristique de Cheminots) affirme des objectifs de formation qui s'inscrivent dans une démarche globale de l'association, organisme de tourisme social et d'éducation populaire, tendant à promouvoir des activités éducatives et visant à permettre l'autonomie de la personne à l'intérieur des groupes.

Le service formation de l'ATC s'enracine dans les valeurs humanistes et progressistes. Il a pour but la formation initiale et permanente des animateurs et des directeurs d'accueils collectifs de mineurs (**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** et **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs**), afin de favoriser le développement des vacances collectives d'enfants, d'adolescents et d'adultes, avec pour objectif de faire vivre un droit aux vacances pour tous.

Le service formation de l'ATC s'appuie sur :

- Un principe de neutralité confessionnelle, politique et syndicale,
- Des relations avec l'organisme de tutelle, le ministère de la jeunesse,
- Des relations avec les oeuvres organisatrices de séjours collectifs et les autres organismes de formation d'animateurs et de directeurs

Le service formation de l'ATC se donne également pour mission de susciter des politiques innovantes en matière de vacances ou de loisirs de jeunes et adultes, en tenant compte des réalités économiques et sociales d'une société en mutation.

Le projet de formation du service formation de l'ATC a pour objectifs de :

- . Inciter des jeunes à être acteurs de leur environnement et leur devenir,
- . Former des adultes à aider les jeunes à découvrir et à révéler leurs talents,
- . Favoriser des pratiques pédagogiques innovantes.

A travers les sessions de formation, le service formation de l'ATC se donne pour mission de faire partager ses valeurs, de permettre à ses stagiaires de découvrir et d'expérimenter le lieu et le temps de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Il défend une pédagogie à travers ses stages et entend voir mis en place une pratique constante de l'évaluation.



1) LES VALEURS A PARTAGER DANS NOS STAGES

Les valeurs de l'ATC sont la tolérance, le respect de soi-même et des autres, la fraternité, le refus des inégalités, la solidarité, la justice, la démocratie par la participation aux décisions et aux responsabilités, la liberté d'initiative.

Ces valeurs, l'ATC veut les faire partager et les faire vivre au sein de ses stages afin qu'elles deviennent le quotidien des accueils collectifs de mineurs.

L'ATC, loin de marquer un désintérêt ou un mépris à l'égard des différents engagements ou croyances, est attachée à des principes de neutralité et de laïcité qui seuls permettent de se doter d'un espace commun permettant de travailler ensemble. D'autre part, les stages sont des espaces publics où il ne peut pas être mis en œuvre des temps et des moyens pour l'expression de ce qui relève de l'espace privé.

Des temps liés à la prévention seront pris en compte au cours des stages dans le domaine de la santé et dans celui des différentes déviations (conduites tabagiques, alcoolisation, toxicomanie...). Cette action préventive et éducative commence par le comportement des responsables de sessions et des formateurs.

2) LA CONNAISSANCE ET L'EXPERIMENTATION DU LIEU ET DU TEMPS "ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS"

L'accueil collectif de mineurs, avec ses spécificités propres, est un lieu et un temps de développement de la personnalité, au même titre que d'autres structures éducatives telles que la famille ou l'école.

Tout en gardant sa fonction sociale, l'ACM a un rôle à jouer dans la formation de l'individu. Son caractère temporaire ne saurait justifier l'absence de volonté et de projets éducatifs de la part tant des organisateurs que des animateurs.

Agissant par délégation, l'encadrement se doit de réfléchir sur son action par rapport aux jeunes dont il a la responsabilité pendant ce temps de loisirs.

L'animateur est celui qui anime la vie d'une collectivité de jeunes. Le directeur est porteur d'un projet pédagogique qu'il négocie avec une équipe d'animateurs et un groupe de jeunes, en les associant à la définition et à la réalisation de ce projet.

Les animateurs et les directeurs des accueils collectifs de mineurs doivent être avant tout des animateurs de la vie collective des centres ; compétents dans divers domaines techniques et capables de promouvoir des activités, ils ne peuvent seulement être des spécialistes d'une technique dont l'objectif serait la consommation d'une activité.

Le service formation de l'ATC propose une pédagogie pour permettre à ses équipes de formateurs d'atteindre ces objectifs.



3) LA PEDAGOGIE DES SESSIONS

a) déroulement

Le service formation de l'ATC préconise, à ce jour, une **pédagogie de projet**, tout en respectant un esprit de recherche et d'innovation propre à chaque équipe. Nos formations sont des lieux d'analyse, d'apprentissage et d'expérimentation d'outils, de démarches et d'attitudes mais aussi, des lieux de rencontres et d'échanges.

Au travers de connaissances théoriques, de la maîtrise des activités et des techniques, ce sont les moyens d'agir dans des situations concrètes que nous recherchons avec les stagiaires.

Par le développement des capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse et de création, c'est l'acquisition d'un savoir être que nous privilégions. Nos sessions s'appuient sur les compétences complémentaires des formateurs, les expériences des stagiaires, des méthodes pédagogiques actives et la vie de groupe tout en intégrant les obligations réglementaires.

Nos sessions doivent constituer des moments de convivialité et d'échanges, afin que les stagiaires aient envie de recréer de tels moments au sein de leur accueil collectif de mineurs.

b) évaluation

L'évaluation nécessite la définition préalable de critères d'évaluation objectifs, c'est à dire vérifiables par tous. Ces critères doivent être annoncés et commentés aux stagiaires au début de la formation. Ce principe constitue un droit fondamental du stagiaire dans la mesure où ce processus aboutira à l'appréciation finale des stagiaires par l'équipe des formateurs, prise en compte pour la délivrance du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou de Directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Le service formation de l'ATC demande aux responsables de sessions de rédiger avec leur équipe de formateurs un rapport clair et précis chaque fois qu'ils attribuent l'avis "**session non satisfaisante**" pour le BAFA et le BAFD. Ce rapport est destiné aux services de la Jeunesse et aux organismes employeurs éventuels. Il doit faire état des critères préalables qui ont amené à la décision finale avec des arguments détaillés et cohérents.

Dans le cadre du BAFA et du BAFD, on ne peut demander une implication, une prise de conscience de la part du stagiaire plus importante que dans toute autre formation professionnelle ; cette formation est limitée dans le temps. L'auto évaluation des stagiaires BAFA et BAFD doit de ce fait comporter une participation active et aidante de l'équipe de formateurs.

Il doit être procédé à une évaluation systématique des actions de formation, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs.

Il sera également procédé à une évaluation finale du stage, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs en regard du projet éducatif de l'ATC et du projet pédagogique de la session.

